

# RENTRÉE :

« *En Marche* » vers moins de solidarité

## STATUT

Chantiers « Refonder le contrat social avec les agents publics »

## SALAIRE

Découvre ton pouvoir d'achat perdu avec l'inflation (et le reste)

## RETRAITE

Des droits à préserver et à conquérir

## BUDGET

Des choix politiques bénéficiant encore aux plus riches



Pour défendre notre service public, en décembre, je vote

LE TAUX DE PARTICIPATION SERA DÉTERMINANT FACE À CES MESURES



Au CTM

Au CTA



## Fonction publique : quels chantiers !!

Le gouvernement a ouvert 4 chantiers consécutifs aux décisions annoncées dans le cadre de son document d'orientation «**Refonder le contrat social avec les agents de la Fonction publique**» le 9 avril dernier. La FSU n'en partage ni les objectifs ni les attendus.

Et cette opposition est fondée au regard des premiers éléments qui sortent des réunions qui se sont déjà tenues...

**C'est pourquoi la FSU reste engagée dans chacune des discussions. Il s'agit de défendre les intérêts des agent-es et d'obtenir de nouveaux droits.**

### ■ **Recours accru aux contrats**

**Le contrat deviendrait une voie quasi normale de recrutement dans la Fonction publique à la place du concours.** Ce qui banalise encore le recours à la précarité. Avec près d'un million d'agent-es contractuel-les, la Fonction publique n'a pas besoin de davantage de contrats. Cela ne correspond ni aux besoins des services publics, ni au principe de la Fonction publique (notamment celui de continuité) ni à de bonnes conditions d'emploi pour les agent-es.

La FSU revendique un plan de titularisation afin de résorber cette précarité. Elle exige des mesures contraignantes pour les employeurs afin de mettre fin au recours aux contrats et de recruter des fonctionnaires sur les emplois permanents.

### ■ **Rémunérations**

**Après un rendez-vous salarial raté avec la non revalorisation des plus de 5 millions d'agent-es dont 1 million de contractuel-les de la Fonction publique,** le gouvernement confirme son intention de renforcer l'individualisation des rémunérations et de prendre en compte le « mérite », oubliant la dimension collective des métiers de la Fonction publique et le cadre de



# SERVICE PUBLIC

~~se réinventer~~

**le détraquer**

~~pour mieux servir~~

**le détruire**

Nos 22 propositions pour  
~~changer de modèle~~  
**en finir avec notre**

### ■ **Egalité professionnelle femmes-hommes**

Il est question d'un nouveau protocole d'accord. La FSU exige des mesures contraignantes pour les employeurs afin d'aller vers une égalité professionnelle réelle.

### ■ **Protéger les agents**

Pour la FSU, CAP et CHSCT sont indispensables. Ils jouent un rôle important contre l'arbitraire. Ils participent au bon fonctionnement des services. Ce sont des droits pour les agents.

Il est possible et nécessaire d'améliorer leur visibilité et leur fonctionnement pour qu'ils puissent remplir encore mieux leurs missions. Mais il n'est pas acceptable de les supprimer.

# La RETRAITE, des droits à préserver et à conquérir

■ **Les inégalités femmes hommes, un fait persistant.**

En France, le salaire des femmes est en moyenne de **24 % moins élevé que celui des hommes** : carrières ralenties, emplois moins rémunérés, plus précaires, temps partiel, périodes de chômage et une partie «inexpliquée». Quand elles sont retraitées, la pension amplifie les inégalités de revenus : en moyenne **40 % d'écart entre hommes et femmes sur la pension** de droit direct.

Cet écart se réduit un peu avec les nouvelles générations de femmes plus nombreuses sur le marché du travail et qui ont des carrières plus longues, mais les inégalités demeurent.

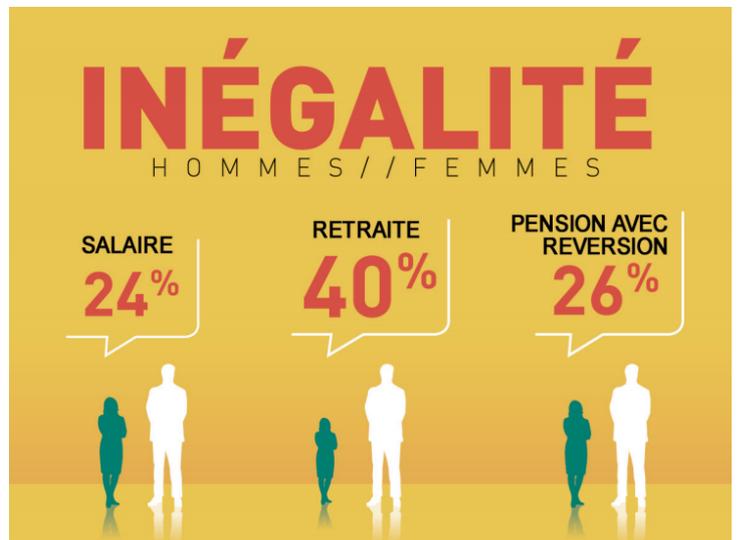
■ **Prendre en compte les périodes de formation**

L'allongement de la durée des études est une évolution positive liée à l'élévation des qualifications dont la société a besoin dans tous les secteurs de la vie sociale, économique et culturelle.

Cet allongement a pour conséquence une entrée plus tardive dans l'emploi. Cette situation est accentuée pour les ingénieurs ou les chercheurs. À cela s'ajoute la montée du chômage à 25 % chez les moins de 25 ans : le début de carrière est plus tardif quel que soit le niveau de diplôme.

Par exemple, **ils ne sont que 30 % de la génération 1978 à pouvoir prétendre partir à 62 ans sans décote.**

Toutes les réformes depuis 25 ans ont durci les conditions d'acquisition du taux plein.



■ **Prendre en compte la fatigue au travail et sa pénibilité : la difficulté des fins de carrière**

L'âge de départ à la retraite recule, les carrières s'allongent, l'organisation du travail devient plus pesante en fin de carrière.

Différents facteurs interviennent :

- la dégradation des conditions de travail avec l'augmentation du stress,
- l'absence d'accompagnement des agents (formation, etc.),
- la demande pressante faite à l'individu de s'identifier à son travail, couplée à une représentation sociale des travailleurs âgés jugés « inaptés à l'innovation et faiblement productifs ».

**Dans le premier degré, 30 % des enseignants partent avec une décote : ils décident d'arrêter leur activité plutôt que d'améliorer le montant de leur pension, en poursuivant au-delà de l'âge de départ légal.**

*La FSU revendique le rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité dès 55 ans et son extension à tous les personnels contractuels. Elle revendique le droit effectif à une mobilité professionnelle, des possibilités d'allègement du temps de travail et pour ceux et celles qui le souhaitent une diversification des tâches permettant un partage de l'expérience : fonctions de conseils, de tutorat, de suivi de projets.*



## Des fonctionnaires trop payé-es ?



**500 € par mois de perte de pouvoir d'achat par rapport à 1983\***

**Le PIB augmente de 50 milliards par an en moyenne depuis 1983**



\* en moyenne pour un-e fonctionnaire du même grade et échelon en 1983



# Budget 2019

**Retrouve le montant de ton pouvoir d'achat perdu depuis 2000**

\* : PE, Certifié, PLP, P.EPS, PsyEN, CPE

|                 | Inflation depuis 2000 | Gel Indice 2010 | Surcotis retraite | Perte de salaire mensuelle | Perte cumulée de salaire depuis 2010 |
|-----------------|-----------------------|-----------------|-------------------|----------------------------|--------------------------------------|
| CatC/ 11ème     | -277€                 | -114€           | -42€              | -433€                      | -44 203€                             |
| CatB/ 13ème     | -386€                 | -160€           | -59€              | -605€                      | -61 693€                             |
| CatA/ 12ème     | -488€                 | -202€           | -74€              | -765€                      | -77 985€                             |
| *- stagiaire    | -262€                 | -108€           | -40€              | -410€                      | -41 808€                             |
| *-4ème          | -334€                 | -138€           | -51€              | -523€                      | -53 308€                             |
| *-8ème          | -398€                 | -165€           | -61€              | -624€                      | -63 610€                             |
| Agreg- 4ème     | -395€                 | -163€           | -60€              | -618€                      | -63 011€                             |
| Agreg- 8ème     | -513€                 | -212€           | -78€              | -803€                      | -81 938€                             |
| *-HC- 3ème      | -451€                 | -186€           | -69€              | -706€                      | -71 995€                             |
| Agreg- HC- 3ème | -551€                 | -228€           | -84€              | -862€                      | -87 928€                             |
| MaitConf /7ème  | -562€                 | -232€           | -86€              | -880€                      | -89 725€                             |
| ProfUniv /2ème  | -616€                 | -255€           | -94€              | -964€                      | -98 350€                             |

- Au deuxième trimestre 2018, malgré les **5 milliards d'euros de cadeaux fiscaux** liés à la suppression de l'ISF et à l'instauration d'un « bouclier fiscal » à 30 % pour les revenus du capital, la France affiche une **croissance de 0,2 %**, moitié moins que la moyenne de la zone euro et trois fois moins que celle de l'OCDE.

- Transformation du *Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)* en baisse de cotisations. C'est un formidable nouveau cadeau offert aux entreprises qui, parallèlement, bénéficieront aussi de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS).

- Baisse en termes réels des prestations sociales et des pensions. Pendant deux ans, ces dernières – à l'exception des minima sociaux qui ne seront pas gelés – progresseront en effet en termes nominaux de **0,3 % par an**. Or l'inflation est repartie. La valeur réelle des prestations versées reculerait de **1,4 % l'an prochain**.

- Au deuxième trimestre, selon la Dares, les salaires ont progressé de **1,4 %**, soit **0,3 point de moins que la hausse des prix**. Autrement dit le travail ne paie pas davantage en France, il paie même encore moins désormais.

(Source : mediapart)

**Et si on rattrapait le salaire de tous les fonctionnaires ? Cela coûterait 27 Milliards d'euros, faisable en empêchant 60 milliards d'évasion fiscale par an...**